

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE ET MARNE

SOUS-DIRECTION ADMINISTRATION FINANCES
GROUPEMENT FINANCES
SERVICE APPLICATIONS FINANCIERES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2023

P.V. n° 130
Dossier n°5

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1424-29,

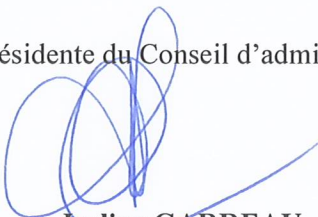
VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne relatif aux sorties de biens de l'actif,

Vu les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- De prendre acte du matériel détruit dont le détail figure à l'annexe 1 ;
- De m'autoriser à vendre le matériel dont le détail figure aux annexes 2a et 2b. La recette correspondante sera inscrite au budget du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne au chapitre 77 – article 775 « produits de cession des immobilisations » ;
- De prendre acte du bien sinistré qui figure à l'annexe 3 ;
- De m'autoriser à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

La Présidente du Conseil d'administration



Isoline GARREAU